

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE TREBAS LES BAINS  
81340

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Trébas-les-Bains, sous la présidence de Madame Christine ROBERT, le Maire.

**Présents** : Mme Christine ROBERT, Mme Ghislaine RUGEN, Mme Patricia BOUSQUET, M. Michel CASTANHEIRA, M. Albert FABRE, M. Benjamin MARIETTA, M. Rémy MARTY, M. Gérard PAULHE.

**Absents excusés** : M. Charly ESPITALIER,

**Absents représentés** : M. Joel IMBERT représenté par Mme Christine ROBERT.

**Secrétaire de séance** : M. Gérard PAULHE.

**Date de la convocation** : 25/03/2024      **Dare d'affichage** : 25/03/2024  
**Nombre d'élus** : 10      -      **En exercice** : 10      -      **Présents** : 8      -      **Votants** : 9

**Début de séance** : 20 h 00.

**1 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil précédent :**

Procès-verbal de la séance du 11/03/2024:

Approuvé :  OUI      Voix pour :   
Voix contre :   
Abstention :

**2 – Budget Commune :**

**21 – Vote du compte administratif :**

Suite à une observation de la DGFIP relative à la prise en compte des restes à réaliser sur le budget Commune, il nous est demandé de revoir les restes à réaliser (RAR). Les RAR doivent représenter non pas le montant du « reste à faire », mais le montant du « reste à payer » sur des dépenses réellement engagées.

Le précédent vote doit être annulé et par conséquence l'affectation du résultat également.

Les RAR présentés étaient d'un montant de 480 406,10 € pour la section d'investissement – Dépenses et 0,0 € pour les recettes.

Après correction, leur montant est ramené à :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	1 071,00 €	276 144,00 €

La vue d'ensemble est ainsi modifiée :

- a - Réalisation de l'exercice (mandats et titres) : pas de changement,
- b - Reports de l'exercice N-1 : pas de changement,
- c - Restes à réaliser à reporter en N+1 : (Voir tableaux ci-dessous)

**AVANT CORRECTION**

		DEPENSES	RECETTES
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	483 406,10	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	<b>483 406,10</b>	<b>0,00</b>

**APRES CORRECTION**

		DEPENSES	RECETTES
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	1 071,00	276 144,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	<b>1 071,00</b>	<b>276 144,00</b>

d – Résultat cumulé : (Voir tableaux ci-dessous)

**AVANT CORRECTION**

		DEPENSES	RECETTES
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	400 878,49	599 726,88
	Section d'investissement	617 885,57	68 046,39
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	<b>1 018 764,06</b>	<b>667 773,27</b>

**APRES CORRECTION**

		DEPENSES	RECETTES
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	400 878,49	599 726,88
	Section d'investissement	135 550,47	344 190,39
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	<b>536 428,96</b>	<b>943 917,27</b>

**Election du Président de séance : (Election et non désignation)**

A l'issue du vote, M. Gérard PAULHE a été élu en qualité de Président de séance pour le vote du Compte administratif du budget « Commune » par 7 voix pour, 0 voix abstentionnistes, 0 voix contre. Madame le Maire quitte la séance avant le début du vote du compte administratif.

La commission finances propose au Conseil municipal d'invalider la délibération du vote du compte administratif du budget Commune prise lors de sa séance du 11 mars 2024 et d'adopter et arrêter le nouveau compte administratif présenté.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a :**

Approuvé :	<input type="text" value="OUI"/>	Voix pour :	<input type="text" value="7"/>
		Voix contre :	<input type="text" value="0"/>
		Abstention :	<input type="text" value="0"/>

**22 – Affectation du résultat :**

Les restes à réaliser ayant été revus, l'affectation du résultat s'en trouve modifiée.

L'affectation du résultat adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 11 mars 2024 présentait les éléments suivants :

- (Investissement) Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé = 198 848,39 €
- (Fonctionnement) Compte R002 : Excédent de fonctionnement reporté = 0,00 €

Après la correction du reste à réaliser, les résultats précédents de l'affectation du résultat s'en trouvent modifiés comme suit :

- (Investissement) Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé = 0,00 €
- (Fonctionnement) Compte R002 : Excédent de fonctionnement reporté = 198 848,39 €

Après présentation de la nouvelle proposition d'affectation du résultat du budget « Commune », la commission finances propose d'approuver cette dernière :

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a :**

Approuvé :	<input type="text" value="OUI"/>	Voix pour :	<input type="text" value="9"/>
		Voix contre :	<input type="text" value="0"/>
		Abstention :	<input type="text" value="0"/>

**3 – Délibération autorisant Mme le Maire à demander toutes les subventions pour la réhabilitation de l'ancien couvent et de l'école.**

Les opérations de réhabilitation de « l'ancien couvent » et de « l'école » sont éligibles à l'obtention de subventions.

Ces deux dossiers devant être présentés ensemble, il faut pour finaliser ces demandes de subventions que le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Il est proposé au Conseil municipal de délivrer cette autorisation à Mme le Maire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a :**

Approuvé :	<input type="text" value="OUI"/>	Voix pour :	<input type="text" value="9"/>
		Voix contre :	<input type="text" value="0"/>
		Abstention :	<input type="text" value="0"/>

**4 – Vote de l'état 1259 :**

La Commune doit se prononcer sur les taux d'imposition des taxes locales :

Taxe foncière bâtie (TFB), Taxe foncière non bâtie (TFNB), Taxe d'habitation (TH), Cotisation foncière des entreprises (CFE).

Le calcul des taux se fera par variation proportionnelle. Dans ce cas, la Commune doit définir le montant du produit attendu. La répartition entre les 4 taxes sera effectuée automatiquement.

La Commune envisage de porter son effort sur la réhabilitation des chemins et zones suivants :



Raffinenc, Ferayrolles, la Goudoufié.

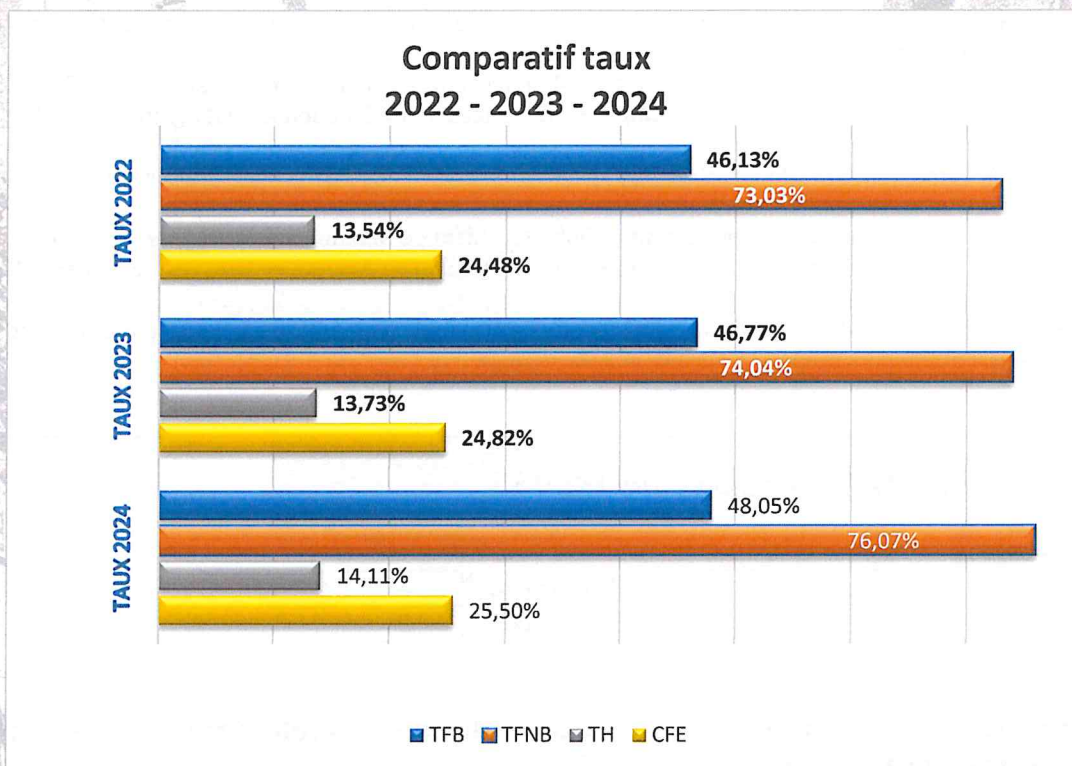
Le financement partiel de ces travaux est dépendant du montant voté pour les taxes.

Les taux proposés par le Conseil municipal sont :

- Taux de la taxe sur le foncier bâti (TFB) = 48,05%
- Taux de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) = 76,07%
- Taux de la taxe d'habitation (TH) = 14,11%
- Taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) = 25,50%

Le tableau ci-après présente l'évolution de ces taux sur les années 2022 à 2024.

Cette augmentation des taxes va permettre de contribuer à la remise à niveau des chemins de la commune qui se dégradent de jour en jour.



Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les taux proposés des taxes 2024.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a :**

Approuvé :

OUI

Voix pour :

9

Voix contre :

0

Abstention :

0

## 5 – Délibération pour définir les contributions communales :

### 51 – Compte 6556 – Contribution aux organismes de regroupement :

Il est proposé une contribution de la Commune aux organismes de regroupement pour un montant global de 55 000 €.

Le détail figure dans le tableau ci-dessous :

Association des Maires du Tam	800,00 €
Centre de loisir	100,00 €
SDET	2 700,00 €

SIAEP	150,00 €
SIAVT (Ambialet)	1 500,00 €
SIERVT	492,00 €
SRPI	46 466,21 €
Tigéo	250,00 €
Autres Organismes de regroupement	2 92,79 €
	<b>52 751,00 €</b>

Tous les organismes ne nous ayant pas encore transmis leurs besoins, le surplus éventuel sera pris sur la ligne « Autres organismes ».

Il est proposé de valider cette proposition de contribution.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a :**

Approuvé :	<input type="checkbox"/> OUI	Voix pour :	<input type="checkbox"/> 9
		Voix contre :	<input type="checkbox"/> 0
		Abstention :	<input type="checkbox"/> 0

**52 – Compte 6574 – Contribution aux associations :**

Il est proposé une contribution de la Commune aux associations pour un montant global de 2650 €. Le détail figure dans le tableau ci-dessous :

Il convient de préciser que l'attribution d'une subvention est subordonnée à la transmission à la Mairie de son bilan financier annuel.

ADMR Alban	200,00 €
Aides familiales (Valence)	70,00 €
APE Collège ALBAN	100,00 €
APE Trébas	200,00 €
Association de pêche	80,00 €
Club 3 Age	200,00 €
Club Football	200,00 €
Club pétanque	200,00 €
Comité des fêtes	200,00 €
SPA	600,00 €
Autres Associations	600,00 €
	<b>2 650,00 €</b>

En cas de manifestation exceptionnelle, une demande d'aide financière pourra être déposée en Mairie.

Il est proposé de valider cette proposition de contribution.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a :**

Approuvé :	<input type="checkbox"/> OUI	Voix pour :	<input type="checkbox"/> 9
		Voix contre :	<input type="checkbox"/> 0
		Abstention :	<input type="checkbox"/> 0

**6 – Vote du budget Assainissement – Budget primitif :**

<b>EXPLOITATION</b>	<b>DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	62694,00	36910,00
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	0,00	25784,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>62694,00</b>	<b>62694,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	52908,55	52908,55
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00	0,00
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>52908,55</b>	<b>52908,55</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>115602,55</b>	<b>115602,55</b>

Après présentation détaillée du budget primitif, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif assainissement.

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a :*

Approuvé :  OUI      Voix pour :   
 Voix contre :   
 Abstention :

**7 – Vote du budget Commune – Budget primitif :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	697385,39	498537,00
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0,00	0,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	198848,39
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>697385,39</b>	<b>697385,39</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	664088.39	389015,39
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	1071,00	276144,00
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>665159.39</b>	<b>665159.39</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1362544,78</b>	<b>1362544,78</b>

Après présentation détaillée du budget primitif, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif communal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a :**

Approuvé :  OUI

Voix pour :  9  
 Voix contre :  0  
 Abstention :  0

**8 – Délibération du 30 octobre 2023 sur le changement de Communauté de Commune :**

Par délibération n° 20231030DEL1 du 30 octobre 2023 (voir PV du 30/10/2023 point 2) le Conseil municipal a émis un avis favorable à un changement de Communauté de Communes, quitter VAL, par 7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

La Préfecture du Tarn nous demande de modifier cette délibération en y ajoutant une demande de devis afin de réaliser une étude d'impact relative au changement (article du CGCT)

Il est donc proposé au Conseil municipal la modification suivante :

**REPLACER :**  
*« Madame le Maire, propose au Conseil municipal de délibérer en faveur du changement de commune, à savoir quitter VAL 81 pour rejoindre la CCMAV »*

**PAR :**  
*« La Commune de Trébas souhaite engager une procédure de changement d'intercommunalité pour passer de la communauté de communes de VAL 81 à la communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefranchois (CCMAV). Cette demande est mise au vote avec dans le même temps la demande de devis pour réaliser une étude d'impact pour cette procédure conformément au CGCT, loi du 27 décembre 2019. »*

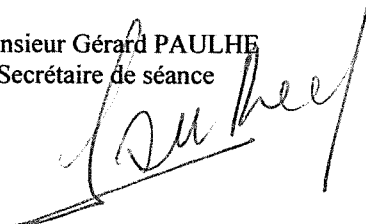
**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a :**

Approuvé :  OUI

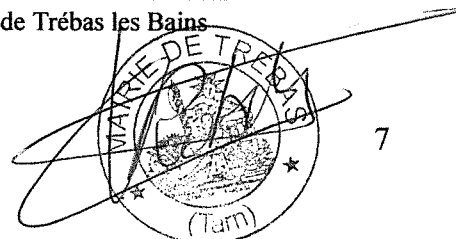
Voix pour :  9  
 Voix contre :  0  
 Abstention :  0

Clôture de la séance à : 21 h 33.

Monsieur Gérard PAULHE  
 Secrétaire de séance



Madame Christine ROBERT  
 Maire de Trébas les Bains





Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

**Réalisations de l'exercice**

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	400 878,49 €	476 066,08 €	75 187,59 €
Section d'investissement	134 479,47 €	27 581,59 €	-106 897,88 €

**Reports de l'exercice N-1**

	Déficit	Excédent
Section de fonctionnement	0,00 €	123 660,80 €
Section d'investissement	0,00 €	40 464,80 €

**TOTAL DES REALISATIONS ET REPORTS**

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	400 878,49 €	599 726,88 €	198 848,39 €
Section d'investissement	134 479,47 €	68 046,39 €	-66 433,08 €
<b>TOTAL</b>	<b>535 357,96 €</b>	<b>667 773,27 €</b>	<b>132 415,31 €</b>

**Restes à réaliser à reporter en N+1**

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	1 071,00 €	276 144,00 €	275 073,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 071,00 €</b>	<b>276 144,00 €</b>	<b>275 073,00 €</b>

**BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Solde d'exécution de la section d'investissement (Réalisé + report)	-66 433,08 €
Reste à réaliser de la section d'investissement	275 073,00 €
Résultat cumulé de la section d'investissement	208 639,92 €
<b>BESOIN NET de la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>

**AFFECTATION DU RESULTAT**

**Pour mémoire :**

Solde d'exécution de la section de fonctionnement	198 848,39 €
Besoin de la section d'investissement	0,00 €

**Affectation**

Compte 1068 - Excédent de fonctionnement	0,00 €
Ligne 002 - Excédent de résultat de fonctionnement reporté	198 848,39 €



19/03/2024	<b>Délibération d'Affectation du Résultat</b>	1 / 1
------------	---	-------

Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

**Reports**

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	40 464,80
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	123 660,80

**Soldes d'exécution**

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	106 897,88
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	75 187,59

**Restes à réaliser**

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	1 071,00
En recettes pour un montant de :	276 144,00

**Besoin net de la section d'investissement**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00
--	------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

**Compte 1068**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00
---	------

**Ligne 002**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	198 848,39
---	------------



